

N^o 30. — *ARRÊTÉ* du 12 février 1868 donnant main-levée au sieur Charbonnier pour un cautionnement déposé à la caisse des dépôts et consignations.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu la demande formée par le sieur Charbonnier à l'effet d'obtenir le remboursement du cautionnement par lui versé à la caisse des dépôts et consignations pour garantir l'exécution de son marché en date du 28 octobre 1865, relatif à l'entreprise de la fourniture de bois à brûler pendant les années 1866 et 1867 ;

Vu les instructions ministérielles sur la matière du 25 juillet 1852 ;

Vu le certificat de non opposition délivré par le greffier des tribunaux ;

Considérant que le sieur Charbonnier a satisfait à toutes les obligations qu'il avait contractées par son marché, et que l'administration n'a aucune répétition à exercer contre cet entrepreneur ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. Il est donné main-levée et annulation au sieur Charbonnier d'un cautionnement montant à la somme de *cinq cents francs* (500 fr.) en numéraire par lui versée à la caisse des dépôts et consignations en garantie de l'exécution du marché en date du 28 octobre 1865.

ART. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 12 février 1868.

Pour le Commandant Commissaire Impérial
absent du chef-lieu :

Le capitaine d'artillerie,

Signé : A^{te} SIMON.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

Pour l'Ordonnateur empêché et par délégation,

Le sous-commissaire de la marine,

Signé : FOURNIER L'ETANG.

N^o 31. — *ARRÊTÉ* du 14 février 1868 ouvrant au budget Local un crédit supplémentaire de 35,000 fr.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu l'insuffisance du crédit primitif prévu au budget Local, et ouvert à l'Ordonnateur par l'arrêté du 29 décembre 1866 ;